

L'an mil neuf cent soixante dix-huit, le LUNDI 30 JANVIER, à 17 H 30, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE de SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Marc GERARD - Dr Gilbert BOYER - Maurice CHANE-KUNE - Antoine APAVOU - Eric BOYER - Frantz FONTAINE - Maxime RIVIERE - Jean-Marie DUPUIS - Gilbert ROYER - Valère ROBERT - Mme André PAYET - MM. Gérard LAURET - Jean-Claude MONDON - Jean-Marc NATIVEL - Jack AFFEJEE - Melle Jeanine PASSY-SOULANGE - Mme Eléopold JASMIN - Mme Valère ROCHE - MM. André LICHARDY - Abdoul-Hack AFFEJEE - Roland LAW-KOON-MA-THON - Fred TANDRYA - Issop PATEL - Herfort CADET - Henry ATECTAM - Antoine PICARD - Gérard LEFEVRE - Alexandre de BALBINE - Philippe NATIVEL - Yvon HO-POON-SUNG.

Etaient représentés :

M. Camille BOURHIS	par M. Auguste LEGROS
M. Jacques TESSIER	par M. Marcel HOARAU
M. le Docteur Paul MAINGARD	par M. Marc GERARD

Absent excusé :

M. PAYET Aristide

Les autres conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Marc GERARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

NOTA- LE MAIRE certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de SAINT-DENIS, le 7 FEVERIER 1978 et que le nombre de Conseillers présents a été de 32 sur 41 en exercice./.

LE MAIRE,

A. D. LEGROS